



Synthèse annuelle 2020

## Effet inattendu de la crise de la Covid 19, le pouvoir d'achat salarial global des salariés augmente de 1,4 % en 2020

*Avec la crise sanitaire, des emplois parmi les moins rémunérés ont été perdus et les prix baissent de 0,5 %. Ce qui contribue mécaniquement à la hausse du pouvoir d'achat salarial global.*

En 2020, un salarié gagne en moyenne 345 000 F.CFP par mois en équivalent temps plein (EQTP). Le **saire mensuel net médian** se situe à 245 000 F.CFP. En un an, le niveau moyen global des salaires a progressé de 1,4 % en francs constants, l'inflation 2020 s'établissant à -0,5 %. Le **saire EQTP** moyen des emplois permanents, c'est-à-dire ceux totalisant au moins 23 mois de travail consécutifs sur 2019 et 2020, augmente de 2,5 % en francs constants sur l'année 2020. Cette évolution se situe dans la fourchette de celles constatées entre 2014 et 2019, hors période de crise sanitaire (entre 2 et 3,5 % hors inflation).

Les salaires dans le privé (moyenne : 301 000 F.CFP ; médiane : 210 000 F.CFP) restent inférieurs de 31 % à ceux du secteur public (moyenne : 436 000 F.CFP ; médiane : 353 000 F.CFP). En 2020, la hausse du salaire EQTP moyen est respectivement de +1,1 % et +2,2 % dans le privé et le secteur public. Toutefois, sur un champ restreint aux seuls emplois permanents, les salaires moyens en 2020 progressent plus vite dans le privé (+2,8 %) que dans le public (+2,1 %).

Dans le détail par secteur d'activité, les salaires EQTP moyens dans les secteurs de l'agriculture (-2,6 %), de la construction (-1,4 %) et de l'industrie (-0,8%) baissent en 2020. Ils n'augmentent que dans les services (+2,1 %). Dans ce secteur particulièrement touché par la crise sanitaire, les effectifs EQTP baissent globalement, sous l'effet de la diminution du nombre d'emplois et/ou des durées de travail. Simultanément, la masse des salaires versés par les entreprises est également en recul en 2020, mais moins fortement. En conséquence, la moyenne des salaires EQTP augmente globalement : la baisse des effectifs EQTP touche en premier lieu les catégories d'emploi les moins bien rémunérées, catégories dans lesquelles les femmes sont sur-représentées. Concernant les hommes, la baisse des effectifs EQTP affecte aussi d'autres niveaux de rémunération, ce qui explique que le niveau moyen des salaires ne progresse pas comme pour les femmes.

Le salaire EQTP moyen calculé sur les seuls emplois permanents augmente dans tous les secteurs d'activité.

**Le niveau moyen des salaires hors inflation augmente en 2020 dans le privé comme dans le public, uniquement pour les femmes**

### Évolution du niveau moyen des salaires

	Salaire mensuel moyen en francs courants		Évolution en francs constants
	2019	2020	
<b>Ensemble des emplois salariés</b>	<b>342 000</b>	<b>345 000</b>	<b>1,4</b>
Par secteur			
Privé	299 000	301 000	1,1
Public	429 000	436 000	2,2
Par genre			
Hommes	360 000	358 000	0,0
Femmes	321 000	329 000	3,1
Par secteur d'activité			
Agriculture	221 000	214 000	-2,6
Construction	271 000	265 000	-1,4
Industrie	341 000	337 000	-0,8
Services	290 000	356 000	2,1
Par secteur et par genre			
Privé - Hommes	318 000	317 000	0,0
Privé - Femmes	273 000	279 000	2,8
Public - Hommes	475 000	476 000	0,8
Public - Femmes	394 000	407 000	3,7

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Unités : F.CFP, %

Note de lecture : Le niveau du salaire mensuel moyen sur l'ensemble des emplois passe de 342 000 F.CFP en 2019 à 345 000 F.CFP en 2020, en francs courants. En francs constants de 2019, c'est-à-dire hors inflation, cela correspond à une hausse de 1,4 % sur un an.

Cette situation explique en grande partie la réduction de **l'écart de salaire selon le genre** : une femme est rémunérée en moyenne 8 % de moins qu'un homme en 2020, contre 11 % en 2019. L'écart de salaire entre femmes et hommes se réduit de 2 points dans chacun des secteurs (privé : -14 % en 2019 pour -12 % en 2020 ; public : -17 % en 2019 pour -15 % en 2020). Sur les seuls emplois permanents 2019-2020, l'écart salarial selon le genre reste relativement stable : un emploi permanent occupé par une femme en 2019 et en 2020, est lui aussi rémunéré en moyenne 8 % de moins que celui d'un homme. Par secteur, cet écart augmente peu, passant de -12 % à -13 % dans le privé et de -13 % à -14 % dans le public. Dans le secteur public, l'écart de salaire par genre varie selon le statut des agents (fonctionnaires État : -8 % ; fonctionnaires Nouvelle-Calédonie : -9 % ; contractuels : -13 %).

Dans le secteur privé, les femmes occupent à 72 % des postes de la catégorie « Employés » pour laquelle le salaire moyen en francs constants augmente de 2,5 % en 2020. Par ailleurs, les hommes sont plus représentés que les femmes chez les cadres et les ouvriers, et dans ces catégories d'emplois, le salaire moyen est relativement stable, avec une évolution respective en 2020 de -0,1 % et +0,2 % par rapport à 2019.

Les salaires minimaux conventionnels n'augmentent pas en 2020 : le SMG se maintient à 157 000 F.CFP brut mensuel, et le Smag à 133 000 F.CFP brut mensuel ; et aucun changement n'est intervenu dans les grilles des accords par branche professionnelle. Aussi, le seuil des bas salaires, défini comme la valeur égale aux deux tiers du salaire net médian, s'établit à 163 000 F.CFP en 2020 contre 157 000 F.CFP en 2019. Ce rehaussement explique qu'en 2020, 22 % des emplois sont des bas salaires, contre 20 % en 2019. Dans le privé, les bas salaires représentent désormais 27 % des emplois contre 23 % en 2019. La proportion des bas salaires est moindre dans le secteur public (8 % en 2020, contre 14 % en 2019). À niveau de seuil bas salaire équivalent, la proportion des bas salaires aurait été légèrement moindre qu'en 2019.

Le salaire net EQTP moyen des salariés « Gens de maison » (rémunérés par des particuliers) est de 186 000 F.CFP par mois en 2020. Parmi les emplois « Gens de maison », la moitié ont un salaire inférieur à 180 000 F.CFP et 19 % font partie des bas salaires.

### Définitions

**Salaire mensuel** : il s'agit d'un salaire mensuel moyen en équivalent temps plein (EQTP). Au niveau d'un emploi, le salaire mensuel EQTP s'obtient en divisant le salaire net total de l'année par la durée d'emploi en nombre de mois EQTP (1 mois correspondant en général à 169 heures).

**Salaire mensuel net moyen** : le salaire mensuel moyen d'une population considérée se calcule comme la moyenne des salaires mensuels des salariés en question, pondérée par leur durée effective de travail ; autrement dit, c'est la somme des salaires annuels divisée par la somme des durées de travail.

**Salaire mensuel net médian** : la médiane partage un ensemble de valeurs ordonnées en deux parties égales. Ainsi, la moitié des salariés gagnent plus que le salaire net médian, l'autre moitié moins. La médiane et les autres déciles (D1=10 %, médiane=D5=50 %, D9=90 %) renseignent sur la dispersion des salaires.

**Salaire EQTP** : le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif.

**Écart de salaire entre femmes et hommes** : cet indicateur, présenté du point de vue masculin, est égal à la différence entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes, rapportée au salaire moyen des hommes,  $(F-H)/H$ .